

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Séance du mardi 16 avril 2019 à 20 h 30**

Sont présents : Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Laurent CAGNE, Marcel DUFOUR, Claudia GENIEUX, Sylvie GAY, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Blandine GROS, Catherine MARTIN, Pascal PAGET

Patrice CALVEZ a donné pouvoir à Pascale LAURAIN.

Jean-Paul CAVARD a donné pouvoir à Christian BOSCH.

Pascal PAGET a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Sont absents : Régis BIDAULT, Alexandre CRETIAUX

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Mickaël ARANDA. Mme le Maire indique que M. Mickaël ARANDA a souhaité laisser d'autres de ces colistiers s'impliquer dans la vie de commune et est remplacé par M. Pascal PAGET.

Enfin, Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la réhabilitation des logements communaux au-dessus de l'école primaire et de la cantine.

#### **QUESTIONS A TRAITER**

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Lancement de l'opération de réhabilitation de la toiture du bâtiment « école primaire » :**

Mme le Maire indique qu'elle a souhaité réunir le Conseil Municipal avant la séance prévue le 3 mai prochain, en raison de l'opportunité de déposer une demande de subvention en sous-préfecture d'ici le 26 avril.

Elle explique que pour finaliser l'opération sur le bâtiment « école primaire », il convient de reprendre la toiture d'une partie du bâtiment pour remplacer les linteaux et chevrons abîmés, remplacer les tuiles existantes trop usagées et poser une sous-toiture non existante à ce jour sur l'ensemble du bâtiment. Cela permettra d'atteindre l'objectif de réhabiliter et consolider l'ensemble du bâtiment « école primaire » et d'améliorer sa performance énergétique.

Mme le Maire rappelle que les travaux figurent au budget 2019 de la commune. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Travaux	90 000 €	DSIL 60 %	64 800 €
Maîtrise d'œuvre	9 000 €	Fonds propres	43 200 €
Autres (imprévus)	9 000 €		
	<b>108 000 €</b>		<b>108 000 €</b>

**Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'opération de réhabilitation de la toiture du bâtiment « Ecole primaire » selon les modalités de financement présentées ci-dessus et décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :**

- la DSIL auprès de la sous-préfecture de Louhans,
- toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

**Il autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subvention s'y rapportant.**

- **Réhabilitation des logements communaux bâtiment « école primaire - logements » et bâtiment « cantine - logements » - subvention FEADER programme LEADER :**

Mme le Maire rappelle les différentes décisions prises pour réhabiliter les logements situés dans le bâtiment « cantine » et « école primaire ».

Elle indique que les dépenses éligibles aux fonds européens concernent les logements classés dans la catégorie « *logement occupé et/ou loué sur une période de 6 mois minimum sans être antérieure à la date de validation de la candidature LEADER en mars 2015* ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **approuve les marchés signés avec les cabinets d'études et entreprises de travaux,**
- **approuve le plan de financement établi,**
- **autorise Mme le Maire à solliciter les aides du FEADER et à signer tout document relatif à cette demande,**
- **autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourrait être majoré, le cas échéant.**

- **Modification du règlement intérieur du camping :**

M. Christian BOSCH présente la proposition de révision du règlement intérieur du camping formulée par la Commission Tourisme.

Celle-ci repose sur l'ajout de certains éléments :

- l'obligation de faire renseigner, à tout client de nationalité étrangère, une fiche individuelle de police, qui doit être conservée pendant toute la saison (article 2 / formalités de police) ;
- l'obligation d'afficher la catégorie de classement et le nombre d'emplacements, le camping étant classé en 2<sup>ème</sup> catégorie (article 6 / affichage) ;
- l'indication de l'emplacement des extincteurs et du point de rassemblement (article 12 / sécurité - a) Incendie).

La révision du règlement intérieur prévoit également une modification de l'article 4 relatif aux horaires d'ouverture du bureau d'accueil. Les horaires proposés sont plus réguliers pour une meilleure lisibilité. Ils offrent par ailleurs une plus grande amplitude d'ouverture le samedi. La permanence du dimanche matin serait par contre supprimée (pas plus d'affluence que d'habitude).

**La révision du règlement intérieur du camping est adoptée à l'unanimité.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Informations diverses :**

La pépinière d'entreprises « Initiatives » a été créée par la CCBR 71 dans la zone d'activités de la Chaigne à Beaurepaire-en-Bresse. Elle a été présentée dans le cadre de portes-ouvertes les 12 et 13 avril derniers.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 2 mai 2019 à 20 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 20 h 56.